

AAP Fondation Paralyse Cérébrale 2026 : PARTAGE (PARTicipation sociale et avancée en AGE)

Thématiques	Date de publication	Date limite de soumission	Durée des projets	Budget	Financeur /Ref. de l'appel
Paralyse cérébrale, adulte, aspects de la vie	12/01/2026	Etape 1 : 22/03/2026 à 14h Etape 2 : 29/09/2026 à 14h	Maxi 36 mois	-	Fondation Paralyse Cérébrale / PARTAGE

Objectifs : La Fondation Paralyse Cérébrale, fondation reconnue d'utilité publique a notamment pour mission de promouvoir et soutenir la recherche et l'innovation relatives à la Paralyse Cérébrale. Cette année, la Fondation Paralyse Cérébrale a décidé de consacrer à nouveau son soutien à la recherche sur la paralyse cérébrale, à travers son appel à projets 2026 :

PARTAGE (PARTicipation sociale et avancée en AGE).

Axé sur la participation sociale et citoyenne des adultes avec paralyse cérébrale, l'objectif de cet appel à projets est de **mieux comprendre les besoins spécifiques des adultes atteints de paralyse cérébrale**, de **valoriser leurs compétences**, et de **proposer des solutions concrètes pour améliorer leur participation dans tous les aspects de la vie** : éducation, emploi, santé, mobilité, culture, parentalité, vie politique, etc.

Actions concernées : Les axes de recherche privilégiés concernent notamment l'**identification des freins à la participation sociale**, la **création d'environnements facilitants**, et l'**accompagnement** (pratiques professionnelles, dispositifs d'accompagnements, rôle des proches aidants, etc.).

Critères d'éligibilité : Les projets devront produire des **recommandations** ou des **outils opérationnels** pour améliorer leur participation, en privilégiant des **études qualitatives et collaboratives** impliquant directement les personnes concernées, leurs familles, et les professionnels.

Le porteur de projet doit obligatoirement appartenir à une équipe/organisation française. Si le projet est co-porté par plusieurs équipes, au moins l'un des porteurs de projet doit appartenir à une équipe/organisation française.

Le projet proposé doit nécessairement comporter une partie française. Un ou plusieurs autres pays membres de l'union européenne peuvent être associés comme terrain de recherche en particulier dans une logique de comparaison.

Le porteur du projet ne peut déposer qu'une seule demande dans le cadre du présent appel d'offres.

Le taux des frais de gestion est plafonné à 4% du montant total demandé.

Soumission : en français à science@fondationparalysiecerebrale.org

Pour plus d'informations : <https://fondationparalysiecerebrale.org/appels-a-projets/>

Contact Chargé(e) d'affaires :

Campus Aix : Magali NIOX (magali.niox@univ-amu.fr 04 13 93 16 66)

Campus Marseille Centre : Violaine MARTIN (violaine.martin@univ-amu.fr / 04 13 94 27 53)

Campus Marseille Etoile : Goéry RENAULD (goery.renauld@univ-amu.fr 04 13 94 51 43)

Campus Marseille Luminy : Nathalie TRUPHEMES (nathalie.truphemes@univ-amu.fr 04 13 94 20 54)

Campus Marseille Timone : Stéphane BERIOU (stephane.beriou@univ-amu.fr 04 91 32 41 58)